

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 61 (1988)

**Heft:** 11-12

  

**Artikel:** Avis de concours : concours d'architecture

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-128932>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1988: l'idée d'une série annuelle abordant les problèmes posés à une entité géographique. J'envisage de traiter d'abord des capitales cantonales, en commençant cette année par Genève.

Ce sera sans doute bientôt le tour de nos hôtes delémontains.

Je terminerai mon rapport en revenant sur une procédure en cours, prometteuse et qui me tient à cœur, rapidement évoquée par notre président Bernard Vouga et dont notre revue a déjà plusieurs fois parlé: je veux dire «Europan».

Je voudrais d'abord rappeler deux convictions:

- que l'amélioration du logement est un progrès passant notamment, et peut-être surtout, par l'innovation;
- que l'innovation est souvent résultante de la compétition créée par les concours d'architecture, ceux-ci étant l'occasion aux jeunes architectes de se faire connaître, remarquer.

**Europan** est un concours sur le logement collectif, lancé conjointement dans une dizaine de pays européens et destiné aux jeunes architectes.

**Europan** est inspiré d'une quinzaine de sessions **PAN** (programme architecture nouvelle) organisées en France. Ces concours ont révélé la jeune génération d'architectes en France en leur permettant de réaliser leur première commande. Un des lauréats les plus connus est Jean Nouvel, auteur notamment de l'Institut du monde arabe, que certains d'entre vous ont peut-être vu ou visité récemment à Paris.

Les **PAN** ont permis en France le renouvellement de la réflexion et de la commande architecturales.

Comme les **PAN**, **Europan** a ceci de particulier qu'il définit un thème – le logement – mais c'est chaque concurrent qui définit son programme précis – nombre et taille des logements – et son site.

Le concurrent anonyme doit apporter la preuve de sa maîtrise d'un programme de logements dans des conditions réelles. Puis un jury national choisit des lauréats.

L'organisateur promeut ensuite les lauréats auprès des maîtres d'ouvrages qui ont l'intention de construire.

**L'Usal** romande a d'emblée soutenu cette initiative:

- d'abord, par votre rédacteur qui s'est investi dans l'organisation de base;
- ensuite, par son vice-président René Gay, qui est membre du comité national suisse pour **l'Europan**, et membre du jury;
- enfin par une contribution financière à l'organisation.

Ce soutien est important et encourageant. Mais l'essentiel de la part de **l'Usal** reste à faire, à partir du printemps prochain. Les résultats seront en effet promulgués en mai 1989. C'est alors que les membres de **l'Usal**, sur le point de mandater un architecte, devraient se faire connaître auprès du Comité national suisse.

Le rôle de celui-ci sera de mettre en relation les lauréats avec des maîtres d'ouvrages potentiels.

Ce sera l'occasion peut-être pour un membre de **l'Usal** de promouvoir l'amélioration du logement par l'innovation, de sortir du cercle fermé mandat direct vers l'«establishment» professionnel produisant si souvent une architecture banale.

J'espère vivement que l'on saura saisir cette chance.

FJZ

L'Etat de Vaud (Service de l'aménagement du territoire) ouvre un concours de projets pour la restructuration du

relais autoroutier de Bursins, composé de deux aires côté Jura et côté lac, ayant pour but de réadapter les installations et infrastructures aux besoins et critères actuels en matière de services, dans une conception globale d'aménagement du territoire.

#### Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes:

- reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1<sup>er</sup> mai 1988;
- originaires du canton de Vaud, domiciliés ou établis à la même date hors du canton, répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois, selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte.

## AVIS DE CONCOURS

# CONCOURS D'ARCHITECTURE

### JURY

#### Président

Claude WASSERFALLEN, architecte FAS-SIA, urbaniste FUS, chef du Service cantonal de l'aménagement du territoire

#### Membres

Renato MORANDI, architecte, délégué par la Compagnie GATOIL

Heinrich LENHER, directeur, ESSO-SUISSE

Charles HAUSWIRTH, conseiller municipal de Bursins

William DUMARTHERAY, conseiller municipal de Gilly

Aurelio GALFETTI, architecte FAS-SIA

Jean-Jacques OBERSON, architecte FAS-SIA

Jean-Daniel URECH, architecte FAS-SIA, urbaniste FUS

#### Suppléants

Nicolas HERKOMMER, architecte SIA,

Service cantonal des bâtiments

Ami DELALOYE, architecte FAS-SIA, urbaniste FUS

#### Expert

André ROBERT-GRANDPIERRE, ingénieur SIA

Consultation des documents: dès le 31 octobre 1988, à l'adresse de l'organisateur, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Inscriptions: du 31 octobre au 20 décembre 1988. Envois des questions: jusqu'à fin novembre 1988. Rendu des projets: 17 mars 1989. Rendu de la maquette: 7 avril 1989. Jugement: fin avril 1989.

Les inscriptions devront se faire par écrit à l'adresse de l'organisateur; le récépissé attestant du versement d'une finance de 300 fr. devra être joint à la demande d'inscription. Le versement se fera au c.c.p. 10-2630-8, Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, comptabilité, 1014 Lausanne, avec mention au dos du bordereau «Concours Bursins».

#### Organisateur

DÉPARTEMENT  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DES TRANSPORTS

Service de l'aménagement  
du territoire  
Place Riponne 10 (4<sup>e</sup> étage)  
1014 Lausanne

DÉPARTEMENT  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DES TRANSPORTS

Service de l'aménagement  
du territoire